1re Année. — N° 3 | Le Numéro : 5 Centimes | Samedi 15 Septembre 1883

LE PETIT ALPIN

Journal Politique et Littéraire, Paraissant le Samedi

DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR
Aug. TURIN

ABONNEMENTS
Basses-Alpes et Départements limitrophes... Un An 5 fr.
Autres Départements : le port en sus.

BUREAUX D'ABONNEMENT ET D'ANNONCES
DIGNE : Boulevard Gassendi, 53 ; — SISTERON : Rue de l'Horloge, 12

Adresser toutes les communications au Directeur, à Sisteron

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

RÉDACTEUR EN CHEF
Aug. THOMAS
PRÉSIDENT DU SYNDICAT DE LA PRESSE MARSEILLAISE

ANNONCES
Commerciales : 35 c. la ligne. — Réclames : 50 c. la ligne
Les Annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, rue du Bausset, 4 ; et à Paris, chez MM. AUDBOURG & Cie, place de la Bourse, 10.

LA SITUATION POLITIQUE

Le conflit avec la Chine est encore l'objet de toutes les préoccupations du moment. Ce matin même on annonçait des dissenssions au sein du ministère, au sujet de cette question. On est divisé, paraît-il, sur l'attitude qu'il s'agit d'adopter en dernier resso rt. Certains ministres veulent un accomodement avec la Chine, d'autres, et on cite M. Iules Ferry en tête, conseillent l'adoption d'une politique énergique et l'envoi de nouvelles troupes.

Il nous semble, à nous, que le problème est bien simple à résoudre. Si un arrangement honorable avec la Chine est possible, il devrait être signé immédiatement et, de cette façon, enterrer une fois pour tous ces démêlés avec le gouvernement chinois. Dans le cas contraire, il faut frapper un grand coup au Tonquin même, en laissant à la Chine la responsabilité de l'ouverture des hostilités. Evidemment, pour cette dernière éventualité, il faut non pas quelques détachements de troupes, qu'on expose sans profit, comme cela a été déjà fait, mais un corps d'armée important, qui balayerait le terrain de la province Tonquinoise, de toutes les bandes indisciplinées qui s'y trouvent. Une fois ce travail accompli, on se fortifierait dans le Tonquin même, et on attendrait sous des murs crénelés, l'assaut des troupes régulières chinoises. En même temps, nos escadres brûleraient toutes les villes maritimes de la Chine.

Plus on s'attardera à prendre une prompte résolution suivie d'une application rapide et plus on augmentera les difficultés de la situation.

Ces vérités élémentaires ne peuvent pas échapper à la sagacité de nos gouvernants. Nous croyons à leur patriotisme et nous avons foi dans la décision qu'ils adopteront bientôt.

Les journaux parlent d'une crise ministérielle qu'ils annoncent comme très prochaine et dans tous les cas inévitable aussitôt la rentrée des Chambres.

Pour nous, qui connaissons les hommes et les choses de la politique contemporaine, nous sommes moins prompts à annoncer la chute du ministère actuel. M. Jules Ferry, dont nous esquisserons la physionomie, dans un de nos prochains numéros, est non seulement une personnalité nécessaire à la tête du Gouvernement, mais c'est un parlementaire pratique qui a su s'assurer de la majorité à la Chambre des Députés. M. Ferry possède la confiance de deux cents Députés de la gauche républicaine, et de cent Députés de l'union républicaine, et avec ces trois cents voix on peut se considérer comme solide au pouvoir.

Certes M. Challamel-Lacour a commis une faute en ordonnant l'expédition de Hué et en méconnaissant les droits de suzeraineté de la Chine sur l'Annam, au moment même où cette puissance les revendiquait avec la plus grande énergie. Il a établi ainsi un état fâcheux qui est la guerre sans être l'ouverture des hostilités. Il a créé une situation des plus fausses qui n'est ni la paix, ni la guerre et dont on ne voit pas l'issue. Mais en admettant que le Parlement exprime à M. Challemel-Lacour tout son mécontentement, il y a loin encore de la chute de tout le ministère. Un bon discours de l'illustre écrivain, ministre des affaires étrangères, bien littéraire, agrémenté de quelques traits spirituels à l'adresse de M. de Cassagnac ou de quelque membre de la droite qui sans doute voudra intervenir dans la discussion, sauvera le ministère, et conservera peut-être encore son portefeuille à M. Challamel-Lacour lui-même.

M. de Cassagnac est le sauveur des ministères aux abois. Il les raffermit toujours. C'est un chien du grand St-Bernard. L'opposition a tort de ne pas compter avec lui.

Le Conseil général de la Gironde a adopté un vœu en faveur de la rétribution de toutes les fonctions électives. Nous applaudissons des deux mains. Nous démontrerons un jour combien cette rétribution moraliserait les élus du suffrage universel et combien cette mesure répond aux aspirations de la démocratie.

AUGUSTE THOMAS.

Nouvelles Politiques

On lit dans le *National* : « Les amis de M. de Freycinet ne se dissimulent pas les espérances que leur font concevoir les complications de l'heure présente. A leur avis, le ministère ne survivra pas huit jours à la rentrée des Chambres, soit qu'il agisse énergiquement, soit qu'il fasse des concessions.

Dans le premier cas, on se croit assuré d'une majorité suffisante pour frapper M. Jules Ferry, coupable d'avoir engagé la France dans une guerre sans l'assentiment des Chambres ; dans le second cas, on espère que la même majorité condamnera M. Jules Ferry pour n'avoir pas tenu haut et ferme le drapeau français. En même temps, on insiste sur ce point que M. Jules Grévy, tout en gardant une réserve très constitutionnelle, ne dissimule pas dans l'intimité son violent désir de ne point être engagé dans des complications intérieures et extérieures, et que cette volonté a fait l'objet de ses entretiens répétés avec M. de Freycinet, lorsque ce dernier, accompagné de sa famille, est venu passer quelques jours à Mont-sous-Vaudrey. »

LES PROPOSITIONS DE M. DE TSENG

Les renseignements que donne le *Soir* sur le Conseil des ministres confirment ceux donnés par les autres journaux ; il ajoute que M Challemel-Lacour a exposé les propositions différentes qui lui ont été faites par le marquis de Tseng ; les points principaux sont :

1° Cessation d'envois de troupes au Tonkin ; 2° Reconnaissance par la Chine du traité de Hué, la Chine donnerait l'investiture au souverain d'Annam ; 3° Protectorat français avec un contrôle chinois dirigé par des mandarins militaires ; 4° La Chine serait dédommagée des frais que pourrait lui occasionner la répression des excès commis par les Pavillons-Noirs.

M. Challemel-Lacour a déclaré que sur ces bases toute médiation d'une puissance amie deviendrait inutile. On n'a pu se mettre d'accord.

LES INTÉRÊTS MATÉRIELS

DES BASSES-ALPES

Dans son ouvrage universellement estimé, *La Terre et les Hommes*, le savant géographe Elisée Reclus disait récemment du département des Basses-Alpes, « qu'il était l'un des plus pauvres « de France, et qu'il pourrait facilement « devenir l'un des plus riches. »

Il était amené à cette conclusion par la configuration générale du pays, par le nombre considérable de ses cours d'eau et de ses vallées, et par sa climatologie tempérée si favorable à la culture agricole, au boisement des montagnes, et à l'élève des bestiaux.

A aucune époque, les Basses-Alpes n'ont été aussi dévastées, et d'un aspect aussi stérile, qu'elles le sont aujourd'hui. Sauf sur les points inaccessibles, la déforestation a été poussée à ses extrêmes limites. Le défrichement sur les pentes des montagnes a, sans avantage réel, fait raviner les terres et déterminé leur glissement. Les sources tarissent, et les eaux des orages n'étant plus retenues par les forêts et les gazons, descendent avec impétuosité dans les plaines dont ils envahissent et emportent les dernières terres végétales. Il suffit de parcourir la première vallée venue du département pour se convaincre de ce déplorable résultat.

Comme conséquence, le pays se dépeuple de plus en plus. Le gouvernement, il est vrai, s'est ému de cette situation. Il a fait entreprendre de nombreux travaux de reboisement, et cette question capitale est plus que jamais à l'ordre du jour dans notre contrée. Il favorise, en outre, la création d'importants canaux d'arrosage et l'ouverture de nombreuses voies de communication, routières et ferrées. Mais dans cette œuvre de régénération de notre département, il reste certainement une regrettable lacune à combler.

Le reboisement est sans contredit, très utile et très méritoire ; malheureusement ses effets seront longs à se faire sentir, et en attendant les dernières terres des vallées auront eu le temps de disparaître. Le plus pressé est donc de conserver ce que l'on a, ce qui nous reste. C'est à dire de préserver nos terres d'alluvion — les plus fertiles — contre l'envahissement des torrents, qui tantôt sur une rive, tantôt sur une autre, rongent et emportent des propriétés entières. Au printemps dernier, l'Asse, débordée et changeant son lit, s'est jetée dans les prairies d'Estoublon, qu'elle a remplies de graviers et presque entièrement ruinées. La moindre digue eût prévenu ce désastre.

C'est aussi par de semblables négligences, que la vallée de l'Ubaye, au dessous de Barcelonnette, qui était autrefois si fraîche et si riante, a été transformée en un véritable désert de galets. Et la Bléone, quels ravages n'a-t-elle pas faits ? Et la Durance ? Il serait difficile de trouver, dans le globe entier, une rivière au cours aussi capricieux et aussi dévorant ! Depuis les Près hauts de Sisteron jusqu'à son embouchure, dans le Rhône, quelle immense étendue de cailloux, et quelle fortune à reconquérir !

Cependant, peu s'en préoccupent sérieusement. L'Etat et le Département semblent peu disposés à faire des endiguements, dont les résultats seraient pourtant immédiats. Les habitants n'y songent guère davantage ; ils paraissent regarder le fléau comme une fatalité inéluctable ; et lorsque leurs terrains s'en vont, ils partent aussi, émigrant vers des bords plus certains.

Avec ces terres perdues et la dépopulation qui en résulte, la répartition des impôts devient plus onéreuse pour ceux qui restent, et la richesse diminue, ainsi que le bien-être.

Il est donc indispensable de porter un prompt remède à cet état de choses, en endiguant et en barrant les cours d'eau secondaires, dans les endroits les plus menacés.

Ces barrages, établis de distance en distance, détermineraient des bassins étagés, aux eaux tranquilles et poissonneuses, avec des chûtes propres à l'industrie comme à l'irrigation. Le reboisement obligé des montagnes va nous priver pendant près d'un siècle d'un élément principal de nos ressources : le pacage des troupeaux transhumants, et l'élevage des moutons et bestiaux. L'on est en droit de demander à l'Etat, puisqu'il nous prend nos montagnes, qu'il nous conserve au moins les vallées, et nous permette de remplacer une industrie par une autre. Il y avait autrefois, à Digne, une importante fabrication de peaux mégissées et de gants renommés, à Moustiers, des faïences célèbres, et sur presque tous les points du département des filatures de soie. Ces industries nous ont été enlevées par les grandes villes voisines, où l'ouvrier trouve plus de distraction et d'agrément. Les municipalités doivent avoir à cœur d'embellir nos cités pour y attacher leurs habitants, et y retenir ceux que le travail y amène. Le progrès des temps l'exige ; embellir, faire l'agréable est aussi, dans ce cas, faire l'utile. La ville de Digne, seule, semble l'avoir compris, les autres localités sont encore très en retard sous ce rapport.

Il faut aussi que dans les études des tracés de chemins de fer et de canaux d'irrigation à l'ordre du jour, les députés et les conseillers généraux se dévouent à l'intérêt public plus qu'ils ne paraissent le faire. Tout raccordement établi en dehors des Basses-Alpes sera une cause irréparable d'infériorité vis-à-vis des départements voisins. Tout mètre cube d'eau détourné de nos rivières sera une perte pour notre pays, au plus grand profit de la région limitrophe.

Il est incontestable qu'avec un peu plus d'intelligence et d'activité, les immenses plaines de Riez et de Valensole (65 mille hectares) auraient pu être irriguées par le canal du Verdon, qui porte ses eaux à Aix. Il est question encore aujourd'hui d'établir sur cette rivière d'immenses barrages à Allos et à Aiguines, pour amener un supplément d'eau de 4 à 5 mètres cubes dans le Var ; notre département a-t-il songé à se réserver, à cette occasion, une part d'eau pour les dites plaines de Valensoles ? C'est douteux.

© VILLE DE SISTERON

Dans l'étude du tracé du canal de la Durance, au profit de Vaucluse, s'occupe-t-on, à Sisteron, des démarches à faire, pour que les plateaux voisins du Thor et de Salignac puissent être arrosés. Il est permis d'en douter encore !

Pourtant une fois accordées, les concessions deviennent imprescriptibles, et il n'est plus possible d'y revenir.

Dans les Basses-Alpes, les conseils municipaux et autres, ne veillent pas avec un soin assez vigilant aux intérêts matériels de leurs villes ou du département. Il y a partout trop de négligence.

La dernière session du conseil général a été à peu près nulle, et l'on a cité des conseillers généraux, qui ont eu pour tout courage, celui d'assister au dîner du Préfet.

Il serait bon, de temps à autre, que les électeurs rapellent à leurs élus qu'ils n'ont pas été uniquement nommés pour la satisfaction de leur petite vanité, de leur petite ambition, et pour faire leurs petites affaires, mais aussi pour s'occuper un peu de celles du bon public et du département qu'ils représentent.

S. C.

Les Syndics de Faillite

Parmi les réformes qui découlent nécessairement du projet de loi sur les faillites dont nous parlions samedi dernier, il en est une urgente, réclamée par l'opinion publique et s'imposant plus impérieusement que tout autre à la sollicitude de nos législateurs. Il en est une dont la réalisation devrait être immédiate, en raison même des graves intérêts auxquels elle s'applique. Nous voulons parler des modifications à apporter à la juridiction consulaire, qui n'est plus en harmonie avec les exigences d'une société dont les conditions d'existence subissent périodiquement des transformations radicales.

Lorsque tout change, tout se transforme, lorsque les hommes et les choses se modifient et s'améliorent, les institutions seules sont immuables dans leur décrépitude, comme si les lois du progrès ne pouvaient avoir aucune action sur elle. Il est temps, croyons-nous, de mettre fin à cette situation bizarre, de porter courageusement la main sur notre législation tout entière, non pour la détruire, mais pour la rajeunir, en la dépouillant de toutes les dispositions qui s'adaptaient à une autre époque et s'adressaient à d'autres besoins.

Voici sur la question des syndics de faillite, ce que nous lisons dans le même ouvrage où nous avons puisé le projet de loi :

« La loi protectrice des intérêts généraux des créanciers aussi bien que des intérêts particuliers du failli a sagement établi que lorsqu'un commerçant serait réduit à la dure nécessité de renoncer aux affaires, la recherche des causes de cette situation aussi bien que l'état réel des ressources dont la faillite dispose, serait confiée aux intéressés mêmes, c'est-à-dire aux créanciers.

« Mais elle a également prévu le cas où aucun des ayants droit ne pourrait ou ne voudrait remplir les fonctions de syndic, et elle a autorisé le tribunal de commerce à faire choix, dans ce cas, mais dans ce cas seulement, de personnes étrangères à la faillite, mais dont la compétence et la haute honorabilité lui offrent les garanties les plus sérieuses et les plus étendues.

« C'est ce qui résulte, pour nous, de l'esprit et de la lettre des articles 462 et suivants du Code de commerce, et il nous paraît difficile qu'on puisse interpréter dans un autre sens l'intention du législateur.

« Or, il se produit ce fait étrange que l'exception est devenue la règle que, dans la pratique, le syndic est toujours pris en dehors des créanciers et qu'on a fait du syndicat de faillite, contrairement aux prescriptions de la loi, une véritable corporation.

Cet abus constitue non seulement une illégalité, mais dans certaines circonstances, fait courir de grands risques aux intérêts du commerce et de l'industrie.

« Ce n'est pas que nous voulions accuser les personnes et faire peser sur elles l'ombre d'un reproche ou d'un soupçon, mais les dangers que nous signalons résultent de l'institution, de son origine et de son caractère.

« Comme toute chose qui est faussée, détournée de sa voie et de son but le syndicat créé en vue de protéger, de sauvegarder les intérêts des créanciers et ceux du failli, devient leur plus redoutable adversaire en sa qualité d'auxiliaire du tribunal de commerce dont il n'est souvent que le ministère public.

« Son rapport n'est autre chose qu'un réquisitoire concluant presque toujours contre ceux qu'il devrait couvrir et, soit par suite de prévention d'état, soit par suite de l'ignorance du sujet traité, ne donne aucune satisfaction ni aux uns, ni aux autres.

« Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que le syndic de faillitte devrait posséder, pour remplir fidèlement et rigoureusement son mandat, l'universalité des connaissances industrielles et commerciales.

« Les questions soumises à son examen changent en même temps que le genre de commerce ou d'industrie exercée par le failli. S'il ne s'agissait que de comptabilité et de règlement de compte, nous serions du même avis que le tribunal de commerce et nous donnerions la préférence à des hommes spéciaux, mais la mission du syndic embrasse la situation tout entière du failli ; il doit s'occuper de ses achats, de ses ventes, vérifier ses opérations, s'assurer de la valeur des marchandises acquises à l'actif de la faillite, et le plus souvent se substituer au commerçant lui-même, à titre de liquidateur, c'est-à-dire se livrer à un travail absolument nouveau pour lui et auquel il était resté jusqu'alors complètement étranger.

« Ne serait-il pas plus rationnel et plus logique de laisser ce soin aux créanciers qui sont pour la plupart des fournisseurs habitués aux transactions de cette nature, possédant toutes les connaissances nécessaires à l'exercice de ce mandat, et se trouvant eux-mêmes directement intéressés à retirer de la faillite le meilleur parti possible.

« Une semblable question ne se discute pas, il suffit de la poser pour que le bon sens public la résolve en notre faveur. C'est donc aux membres du tribunal consulaire que nous nous adressons d abord pour leur demander de faire cesser un état de choses préjudiciable à tant et à de si légitimes intérêts.

« C'est ensuite à nos députés qui ont accepté la mission d'étendre leur sollicitude à tout ce qui touche à notre existence sociale et politique et qui ont le devoir rigoureusement strict d'intervenir pour rappeler au respect de la loi quiconque s'en éloigne. »

Il ne convient pas d'oublier, non plus, que les intérêts qu'il s'agit de protéger sont ceux du commerce et de l'industrie, ces deux sources fécondes (que l'on semble trop oublier) de la prospérité nationale, non pas du commerce florissant en pleine possession de sa puissance, mais du commerce vaincu, terrassé par la fatalité de l'existence ou par les injustices du sort.

C'est là une situation digne de tout l'intérêt que nous sollicitons pour elle, et nous pensons qu'il suffit que la question ait été posée aux dépositaires des pouvoirs publics, pour qu'elle reçoive une solution aussi complète que satisfaisante.

Auguste Turin.

ÉPHÉMÉRIDES RÉPUBLICAINES

15 Septembre

1797. — Mort de Lazare Hoche.

Une des gloires les plus pures de la République française.

S'il avait vécu, le monde n'aurait peut-être pas été bouleverse par un ambitieux et la France décimée, ruinée, forcée de reprendre, comme gouvernants, des princes qu'elle avait chassés.

Hoche était bon, Hoche était intrépide ; nous allons en montrer deux exemples, sans vouloir seulement parler de ses victoires et de son génie, dont on sait les immenses résultats.

« La générosité du général Hoche, nous raconte M. de Bonnechose, n'avait point de bornes.

« Tu aurais dans ta bourse 200,000 francs de plus, « lui dit un de ses proches, si tu ne donnais au « tiers et au quart tout ce que tu possèdes. — « J'aurais un million de moins, répondit Hoche, « dans celle de mes amis, si j'en avais besoin. »

« Pendant la marche de Hoche à travers les Vosges pour tomber sur l'armée autrichienne, deux redoutes formidables, établies à Reischoffen et à Freischwiller, défendaient le passage. Hoche, sous le feu de leurs canons, imagina de mettre ceux-ci à l'encan : « Camarades, s'écrie-t-il « gaiement, à 600 livres la pièce ! »

— « Adjugé, » répondent ces braves, et ils fondent sur les redoutes au pas de charge, y pénètrent, ayant à leur tête Hoche, tuent les canoniers et s'emparent des pièces.

CHEMIN DE FER DIGNE-BARRÊME

L'adjudication des deux lots du chemin de fer (Digne-Barrême) a été approuvée par M. Le Ministre des travaux publics.

Cette décision vient d'être notifiée aux deux adjudicataires. Par conséquent les travaux commenceront incessamment.

VARIÉTÉS ALPINES

Ce que dit une Charte

Il paraît que la noblesse Dignoise s'amusait en l'an 1337. Les bains sulfureux étaient exploités par un fermier qui payait une redevance annuelle « à l'universalité », ou comme on dirait aujourd'hui, à la commune. Nous aimons à croire que l'installation en était confortable et même luxueuse, car rien ne nous prouve le contraire. En cette année exceptionnelle, il y eut « moult » affluence de monde, il y eut surtout des dames de haut parage et de grande beauté.

Or, le 23 juin, veille de la Saint-Jean, un attentat inouï jeta l'émoi dans notre paisible cité. Les journaux du temps ne nous étant point parvenus, et pour cause, nous avons consulté une respectable charte, dont le latin piquant en sa naïveté nous a édifié sur les farces et joyeusetés de l'époque.

Donc un certain nombre de jeunes gens, « fils d'iniquité et dévoyés par instigation diabolique » se rendirent aux Thermes où se trouvait foison de dames dignoises. Un soir, elles prenaient honnêtement leur bain dans la salle réservée, lorsqu'elles virent entrer sournoisement plusieurs inconnues, enveloppées de vêtements « et voiles féminins », et dont l'allure les mit en défiance. Sous prétexte de se baigner, les inconnues se jetèrent tout-à-coup sur elles, essayant de les bâillonner et de les outrager : c'étaient des hommes déguisés. Ici, le parchemin devient brûlant : *osculantes per violentiam, carnaliter cognoscere satagentes* ; ce qui veut dire que l'agression tomberait aujourd'hui sous le coup de je ne sais quel terrible article du code pénal.

Que firent en cette fâcheuse occurrence les dames dignoises? Elles opposèrent une résistance héroïque ; leur vertu prompte à la révolte leur fit pousser « une clameur immense » ; elles furent secourues à temps, et l'affaire tourna à la confusion complète des agresseurs. La justice s'en mêla ; une enquête fut ouverte par les soins de MM. Etienne Malucel, bailli, Guillaume Gran, vice-juge, Symon Giraud et Arnoux Guiraman, magistrats cominaux. Mais comme la poursuite de l'affaire était « tiède », de quoi nous blâmons vivement les vieux édiles, le sénéchal de Provence et de Forcalquier, Philippe de Sanguinet, envoya à ces magistrats peu galants une lettre scellée de cire rouge (que l'on peut voir aux archives communales), par laquelle il leur enjoignait de rechercher les coupables « avec une extrême diligence » et d'en référer à lui-même.

Sans doute, les auteurs de l'attentat furent punis avec sévérité, et par la même occasion la vertu fut récompensée, comme de juste. Sur ce point, les documents précis nous font défaut, mais il est permis d'y suppléer par analogie : il est de toute nécessité que le crime soit châtié en ce monde, ou dans l'autre. Mais quels étaient les jeunes audacieux, pour ne pas dire plus, qui avaient voulu pratiquer de cette sorte la violence et même le rapt ? Le parchemin se tait ; nous savons seulement qu'ils avaient obéi aux conseils de quelques gens de la noblesse (*ad suggestionem aliquarum personarum nobilium*) ; et dans quel but ? Mystère. Toutefois si l'évènement fait le plus grand honneur aux dames de notre ville, il jette un jour très défavorable sur certains gros bonnets de l'époque. Les coupables furent arrêtés, du moins en partie, mais nous ignorons si les instigateurs furent mis en cause : les grosses mouches passaient facilement à travers les toiles d'araignée ; la justice ne frappait le plus souvent que les vilains.

Elle s'amusait la noblesse dignoise, en 1337, mais c'était par procuration.

AX.

Chronique Départementale

Les travaux du chemin de fer de Digne à St-André ont commencé jeudi 13 septembre.

***

Les bureaux de M. Yard, chef de section au chemin en construction, viennent d'être transférés de Digne à Barrême.

***

Recrutement. — Nous rappelons : 1° aux réservistes affectés à la cavalerie et à l'artillerie des classes 1874 et 1876, que les demandes de dispenses de manœuvres ou de sursis d'appel, doivent parvenir à l'autorité militaire, au plus tard, le 20 septembre courant.

2° Nous rappelons aux réservistes et territoriaux, qu'une Commission spéciale de ré-

CONSEIL PRATIQUE

Par un temps de massacre de perdrix et de lièvres, bien souvent ce n'est pas le gibier qui est atteint, mais le malheureux chasseur, qui sans précautions pour sa santé et tout à l'ardeur de sa passion, néglige les principes de la plus élémentaire prudence.

Le *Siècle*, donne à ce sujet à ses lecteurs quelques conseils sur les mesures d'hygiène à observer en route, qu'on nous saura gré de reproduire :

Il est des personnes pour lesquelles la chasse est un amusement passager ; il en est d'autres qui en font leur profession, ou qu'une passion irrésistible entraîne à en faire presque leur unique préoccupation. C'est surtout pour les premiers qu'elle est extrêmement favorable à l'entretien de la santé et au développement des forces physiques, parce qu'elle n'est jamais poussée trop loin, jusqu'à la fatigue excessive, même par ceux qui s'y livrent avec ardeur.

La chasse entrainant avec elle la mise en jeu de l'intelligence, la ruse, l'adresse, la patience, l'amour-propre, on s'explique qu'elle puisse devenir un besoin, une véritable passion qui domine et anéantit toutes les autres, De là une vive surexcitation des facultés intellectuelles, une très grande dépense nerveuse, une fatigue extrême qui, trop souvent répétée, peut avoir des conséquences fâcheuses.

Le chasseur qui rentre après avoir été surmené pendant toute la journée, a dit quelque part mon ami Legrand du Saulle, est haletant, courbaturé, la tête inclinée sur la poitrine, la face injectée, l'attitude pesante, le pouls fréquent, il parle peu, il est agacé, distrait ; s'il fait froid, son premier soin est de se placer auprès d'un grand feu, et là il ne tarde pas à s'endormir. En cet état, on a vu souvent se produire des congestions cérébrales. Ce danger est surtout très grand pour les vieillards.

Je ne parle pas des refroidissements, causés soit par des abaissements brusques de température, soit par l'action de la neige ou de la pluie, le corps étant en sueur, pas plus que des inconvénients de la station dans une localité humide, des contusions, des fractures, etc., ce sont là des accidents auxquels nous sommes tous journellement exposés.

Le meilleur moment pour se livrer à cet exercice est le matin, avant d'avoir pris un véritable repas, l'estomac n'étant lesté que d'une bonne soupe ou mieux encore d'une bonne tasse de café. On va ainsi légèrement jusqu'à midi. Tous les chasseurs un peu expérimentés savent bien que si l'on n'a pas *fait sa chasse* à cette heure, il ne faut guère compter sur le gibier qu'on tuera après un copieux repas.

En somme, la chasse est un exercice des plus salutaires, surtout pour l'adulte : il rétablit l'équilibre entre les différents système de l'économie, fortifiant les uns, et détendant les autres. C'est le meilleur des réactifs pour les hommes dont le cerveau a été surmené. J'ai certes la plus grande estime pour les produits de l'intelligence, mais cela ne m'empêche pas de croire que l'homme n'est point fait pour passer sa vie à gratter du papier assis sur une chaise. Il lui est parfois indispensable, s'il veut se conserver en bonne santé, de courir les champs et les bois.

Le sexagénaire peut se donner de plaisir, mais en évitant avec soin les grandes fatigues, Enfin, ious les chasseurs, jeunes et vieux, devront prendre des précautions pour écarter les dangers : ils devront aussi emporter dans leur sac de quoi parer aux premiers accidents :

Sparadrap ou taffetas d'Angleterre pour rapprocher les lèvres d'une plaie ; petit flacon de perchlorure de fer liquide dont quelques gouttes appliquées *localement* suffisent parfois pour arrêter un écoulement sanguin trop abondant ; petit flacon d'acide phénique pour cautériser la piqûre ou la morsure d'un animal vénimeux ; quelques grammes d'éther sulfurique ou de vinaigre anglais, en cas de perte de connaissance.

Du peu de charpie, un peu de linge, une bande longue de 2 à 3 mètres, des épingles, une petite pince à mords très fins pour extraire une épine, une écharde, l'aiguillon d'une abeille, etc.

Dernière recommandation : entourez vos reins d'une ceinture de flanelle. Ne négligez aucune de ces précautions, on ne sait pas ce qui peut arriver.

© VILLE DE SISTERON

forme du département, se réunit tous les 25 de chaque mois, à 9 heures du matin, à l'hôpital de Digne, pour statuer sur les demandes de réformes ou de congé de convalescence pour tous les militaires dans leurs foyers.

Instruction primaire. — Par arrêté du 5 septembre, M. Sarran Célestin, instituteur-adjoint aux Sauvans (Barles), est nommé en la même qualité à Tercier (Prado).

Mlle Borel Marie-Emélie, débutante, est nommée institutrice-adjointe aux Sauvans (Barles), en remplacement de M Sarran.

Par arrêté du 7 septembre, Mlle Moulin Philomène, institutrice communale à Seyne, est nommée en la même qualité à Barcelonnette.

Mlle Richaud Anasthasie, pourvue du brevet supérieur, est nommée institutrice communale provisoire, à Seyne.

***

Par arrêté de M. le Ministre des Postes et Télégraphes, M. Dauthier, receveur à Embrun, est nommé receveur à Forcalquier, en remplacement de M. Biessy (décédé).

DIGNE

La Fête de St-Pons. — La Société de secours mutuels de la ville de Digne, célèbrera Ste Le sa fête anniversaire, le dimanche 6 septembre courant. Le programme est arrêté et des plus attrayants. Comme d'habitude, des jeux divers seront organisés. A 11 heures, banquet et du lever au coucher du soleil, tir à la cible, etc.

***

Avis. — Nous rappelons aux pensionnés du 2 Décembre, que le certificat de vie qu'ils sont obligés de produire, doit être fourni *par eux et à leurs frais,*

***

Nous recevons trop tard pour pouvoir l'insérer, le compte-rendu des audiences des assises du 3me trimestre.

Parmi les affaires qui ont été soumises au jury, celle relative à l'attentat aux mœurs commis par le sieur R.., a offert un caractère particulier d'intérêt, tant au point de vue du réquisitoire énergique de M. le substitut Deleuil, que de l'habile et brillante plaidoirie de Me Allègre, du barreau de Sisteron. Nous donnerons dans notre prochain numéro le compte-rendu complet des affaires qui ont été jugées.

Voici sommairement le résultat :

1re *Affaire.* — Cruvellier Auguste, vol qualifié; ministère public, M. de Peirier-Lagarde; défenseur, Me de Gaudemar, du barreau de Digne

Reconnu coupable, avec admission de circonstances atténuantes, Cruvellier a été condamné à 2 ans de prison et aux frais.

2me *Affaire.* — Ollivier Anne-Eléonore, tailleuse, 31 ans, accusée d'infanticice; ministère public, M. de Peirier-Lagarde; défenseur, Me Arnaud, du barreau de Digne.

Reconnue coupable cette mère dénaturée a été condamnée à 5 ans de travaux forcés.

3me *Affaire.* — Reymond, J., attentat à la pudeur; ministère public, Me Deleuil, défenseur, Me Allègre, du barreau de Sisteron.

Condamné à 2 ans de prison et aux frais.

4me *Affaire.* — Burle Philémon, attentat à la pudeur; ministère public, M. Ollivier, procureur de la République; défenseur, Me Poulon, du barreau de Digne.

Burle a été acquitté.

Etat-Civil du 6 au 11 septembre

NAISSANCES

Julin Albert.
Coul Joseph.
Coul Daniel.
Raud Paul-Joseph-Augustin.

DÉCÈS

Ime Jean-Joseph, cultivateur, 73 ans, quartier de Truyas.
Uchet Jules-Hippolyte, 2 mois, rue Gassendi.
Ire Louis, 18 ans, quartier St-Martin.

MARIAGES

Néant.

SISTERON

Quelques mois nous séparent encore des élections municipales, et déjà la fièvre électorale est dans l'air.

Les consolés de leur échec, les blackboulés des dernières élections, fourbissent leurs armes, réparent leurs vieux trucs et en préparent de nouveaux en vue de la campagne prochaine. Ils annoncent dans un journal de la région, que l'état-major même du Conseil actuel ne sera pas épargné, s'il persiste dans sa déplorable fureur du cumul.

Allons, cela promet d'être intéressant, et il y aura encore de beaux jours pour la chronique !

Quant à nous, fidèles à notre principe d'indépendance, et n'ayant aucun candidat à frotter d'onguent électoral, nous nous contenterons de soulever les masques et d'étudier impartialement les figures.

Nous ne perdrons jamais de vue l'intérêt de notre pays qui exige impérieusement que des hommes capables, sérieux et sensés, prennent en main la direction des affaires communales, trop négligées jusqu'ici. Nous reviendrons, en son temps, sur ce sujet capital.

***

Ainsi que nous l'avions annoncé, le banquet des proscrits de 1851 a eu lieu dimanche dernier dans la salle de la *Tête noire.*

A ces agappes fraternelles ont assisté comme invités, les citoyens Léon Pleidoux, de Mison, Latil Louis, conseiller général et Paul Arène, homme de lettres, une des gloires littéraires dont notre département s'honore à juste titre et que Sisteron a vu naître. Prié d'acepter la présidence de cette réunion de vieux amis, notre sympathique compatriote leur a fait un charmant discours, comme il sait les faire, souvent interrompu par les applaudissements et qui s'est terminé aux cris de : *Vive la République.*

Ensuite est venu une allocution pleine d'à propos du citoyen Latil, à la suite de laquelle il a bu à nos institutions, aux proscrits de Décembre et à l'avènement de la République universelle et sociale.

Enfin la soirée s'est terminée au milieu des ris et des chants patriotiques de ces vaillants défenseurs de la Constitution qu'un vil aventurier n'avait pas craint de violer.

L'un deux, le citoyen Férévoux, qui nous est revenu après 32 ans d'exil sur la terre italienne, n'avait plus chanté en France, depuis 1851 ; il a égayé l assistance par de fines gaudrioles fort goûtées. On s'est séparé enchantée de cette soirée et en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

***

Par décision ministérielle en date du 13 août, M. Pouillau, gardien-chef de la maison d'arrêt de Château - Chinon (Nièvre) est nommé en la même qualité à Sisteron, en remplacement de M. Champagne, nommé, sur sa demande, gardien-chef de la maison d'arrêt de Sidi-bel-Abbès (Algérie.)

Etat-Civil du 8 au 15 Septembre

NAISSANCES

Néant.

MARIAGES CÉLÉBRÉS

Tourrès François-Eugène et Tourrès Marie-Elisabeth.
Chabert Jean-Rémy et Masse Rosette.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Pardigon Emile-Louis et Besaudon Blanche-Joséphine-Lucie.
Chabaud Dieudonné-Marius et Reyne Léontine-Claudine.

DÉCÈS

Borel René Maurice-Alphonse, 5 ans.
Roman Charles, 67 ans.
Charamat Léopold-Auguste, 2 ans.
Mathon Fernande-Irénée, 3 mois.
Lacombe Joséphine, 32 ans.

***

Vaumeilh.—Par décision faite à la Mairie de Vaumeilh, le 8 août, Mlle Juran Apollonie, religieuse de la Sainte-Enfance, a fait connaître son intention d'ouvrir une école libre dans cette commune.

***

Châteauneuf-Val-Saint-Donat (Basses-Alpes). — Nous recevons la lettre suivante :

Le quartier de *Chabanes* est, sans contredit, un des plus agréables et des plus populeux de notre commune ; c'est celui qui, par sa situation topographique, a le plus d'avenir. Pourtant, depuis un temps immémorial, ce quartier est délaissé par les diverses municipalités qui se sont succédées. Entr'autres améliorations indispensables et urgentes, uous citerons celle relative à la *Fontaine sans eau.* Si c'est comme monument qu'on la conserve, nous avouons qu'elle n'a rien de pittoresque, et si elle est faite pour les besoins de la population, nous demandons pourquoi elle ne coule jamais.

Nous espérons qu'il aura suffit de formuler cette juste réclamation à notre municipalité pour qu'elle la prenne en considération et y fasse droit à bref délai, elle aura bien mérité des électeurs qui, ne l'oublions pas, sont en même temps des contribuables et payent comme s'ils avaient de l'eau.

Un Contribuable.

CONSEIL D'HYGIÈNE

Par arrêté préfectoral, en date du 30 août, sont nommés membres du conseil d'hygiène :

Arrondissement de Digne :

MM. Rebory André-Melchior, docteur en médecine, à Digne.
Ollivier Antoine, docteur en médecine, à Digne.
Romieu François-Charles, docteur en médecine, à Digne.
Silve Paul-Jean-Joseph, docteur en médecine, à Digne.
Bec Léon, docteur en médecine, à Mezel.
Maria Jean-César, pharmacien, à Digne.
Clément Paul - Maurice, pharmacien, à Digne.
Jauffret Jules-Hilarion-Antoine, pharmacien, à Digne.
Gonselo, Pierre, vétérinaire-pharmacien, à Digne
Second Eugène, propriétaire - rentier, à Digne.
Hugues Auguste, notaire honoraire, à Digne.
Banon Jules, fabricant de draps, à Digne.

Arrondissement de Sisteron :

Chabus Louis-François, docteur en médecine, à Sisteron.
Robert Auguste, docteur en médecine, à Sisteron.
Tardieu Charles, ancien pharmacien, à Sisteron.
Civatte Louis, docteur en médecine, à Sisteron.
Suquet Hippolyte, avoué, à Sisteron.
Vués Joseph-Honoré, docteur en médecine, à Volonne.
Silvestre Joseph, vétérinaire, à Sisteron.
Thélène François, adjoint au Maire, à Sisteron.
Tardieu Gustave, pharmacien, à Sisteron,
Mayet Hilaire, Procureur de la République, à Sisteron.

MARCHÉ D'AIX

du 13 Septembre

Bœuf de 1 fr. 50 à 1 fr. 70.
Moutons du pays de 1 fr. 90 à 1 fr. 95.
Moutons africains de 1 fr. 60 à 1 fr. 70.
Moutons de Gap de 1 fr. 60 à 1 fr. 70.
Moutons de Barcelonnette de 1 fr. 60 à 1 fr. 70.
Moutons de Sisteron de 1 fr. 60 à 1 fr. 70.

Le kilogramme.

MARCHÉ DE DIGNE

Du 8 septembre 1883

Blés.....	F. 35	les 8 charges.		
Avoines.....	16	50	1	»
Seigle.....	25	»	1	»
Orge.....	25	»	2	»
Pommes de terre.	15	» les 0/0 kilog.		
Foin.....	8	»	»	»
Paille	5	»	»	»

MARCHÉ DE SISTERON

Du 13 septembre 1883

Sans changement sur les cours du 8 septembre.

Bulletin Commercial et Agricole

Marseille, 13 septembre.

Blés. — Marché faible.

Grains grosiers. — Très calmes.

Graines oléagineuses, Huiles de graines. — Faibles, affaires nulles.

Poivres. — Soutenus.

Sucres bruts. — Soutenus et sans affaires annoncées.

Dernières Nouvelles

PARIS, 14 Septembre, 11 h 15, s.

On mande de Frohsdorff que l'état de santé de la comtesse de Chambord inspire de vives inquiétudes à ses amis.

— D'après *la Gazette de Francfort,* il ressort d'informations prises à une source digne de foi que jusqu'à ce jour on n'a pas lancé d'accusation de haute trahison contre M. Anthoine, député de Metz, au parlement allemand.

— On sait que le mouvement judiciaire sera examiné demain en Conseil ; M. le garde des sceaux et M. le président du Conseil ont eu à ce sujet diverses entrevues. Le mouvement partirait demain soir pour Mont-sous-Vaudrey, afin d'être soumis à la signature de M. le président de la République ; à moins d'un retard au dernier moment, le mouvement pourra paraître lundi à l'*Officiel.*

— Il est inexact que l'escadre allemande des mers de Chine ait reçu l'ordre de rallier à Hong-Kong.

— On assure que pour donner un témoignage d'amitié à l'Allemagne, le sultan va se faire représenter aux grandes manœuvres de l'armée allemande par un personnage d'un rang très élevé.

A l'*Exposition alimentaire* de Paris, le grand diplôme d'honneur, avec Médaille d'or, vient d'être décerné au **Biberon-Robert Flexible** *à Bouchon corne* qui a été reconnu le meilleur et n'épuisant pas les enfants. Dans un but d'humanité et national, il est urgent de se servir du Biberon-Robert flexible, d'enrayer la mortalité des nourrissons.

Une Invention Utile

Toutes les personnes vouées à la délicate fonction de guider les premiers pas de l'enfance dans l'aride sentier de l'instruction, se sont heurtées à un obstacle contre lequel personne jusqu'ici ne s'était avisé de porter remède. Cet obstacle, c'est le barbouillage des premiers cahiers mis entre les mains des enfants de 5 à 7 ans.

Tout le monde reconnait aujourd'hui que l'enfant doit écrire dès son premier jour d'école et on n'hésite pas à mettre au bout de ses petits doigts une plume et devant lui un encrier. Or, nous savons tous ce qui arrive : au bout de deux ou trois jours, quelquefois le lendemain, le joli petit cahier n'est plus qu'un vilain lambeau raccorni; taché, déchiré.

On se trouve alors dans cette fâcheuse alternative, ou de renouveler le cahier, ce qui n'est pas du goût de tous les parents, ou de voir l'amour que l'enfant avait d'abord voué au cher petit cahier, se transformer subitement en haine.

Un professeur, aussi intelligent que modeste, du collège de Sisteron, M. Brunet, vient de trouver le moyen de sortir de cette difficulté.

Grâce à un petit appareil, aussi ingénieux qu'élégant et peu coûteux, qu'il a baptisé du nom de *cache-cahier*, l'enfant conserve son cahier toujours propre jusqu'à la dernière page, il est matériellement impossible qu'il puisse le déchirer, le froisser. En outre, il ne peut salir que la page sur laquelle il écrit et encore les bords en sont préservés, tout le cahier et une partie des marges étant protégés par cet utile instrument scolaire.

Le *Petit Alpin*, à la recherche de tout ce qui peut intéresser le public, est heureux d'être le premier à le signaler à l'attention des Bas-Alpins.

A. T.

Parlez-moi des choses qui ne trainent pas ?

Un marchand ambulant poursuit, sur le boulevard, un monsieur très pressé en lui offrant une canne.

Le monsieur, sans s'arrêter :

— Combien ?

— Vingt francs !

— Vingt sous !

— Voilà !

© VILLE DE SISTERON

MARSEILLE-RAPIDE

GUIDE DE POCHE

Contenant un PLAN DE MARSEILLE et des renseignements utiles à tous et permettant de visiter la ville en

12 HEURES

EN VENTE chez tous les LIBRAIRES de Marseille

et chez les ÉDITEURS, 9 rue Haxo

Prix : 1 fr. 50

Les Bureaux du «Petit Alpin»

A DIGNE

SONT SITUÉS

53, BOULEVARD GASSENDI, 53

EN FACE

L'HOTEL RÉMUSAT

SALON DE COIFFURE

PARFUMERIE — CHEVEUX

B. TURI

BOULEVARD GASSENDI

DIGNE

Vins fins, Liqueurs, Fruits co

L. CHRESTIA

CONFISEUR-PATISSIER

SISTERO

BANQUE POPULAIRE DU MID

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE

35, Rue Grigan, 35, MARSEILLE

La BANQUE POPULAIRE DU MIDI reçoit des Dépôts d'un an au taux de *six pour cent par an.*
Elle commandite les associations ouvrières de consommation et de production.
Elle escompte les valeurs commerciales et fait des avances sur titres et sur marchandises.

A. NICOLAS

PHARMACIEN

FORCALQUIER

PILULES DES ALPES

Purgatives, Dépuratives, Antiglaireuses

Ces Pilules s'emploient principalement contre : la Constipation, la Migraine, les Affectations bilieuses, les Coliques, les Maladies de foie, la Jaunisse, les Acretés du foie, les Abcès, les Clous, les Maladies de peau, les Rhumatismes, la Goutte, etc., etc.

PRIX : **2 fr.** *LA BOITE*

Le Mode d'emploi est délivré à tout Acheteur

CAFÉ DES VOYAGEURS

30, Cours Belsunce

MARSEILLE

REGIS CHAMPT

PROPRIÉTAIRE

Ouvert à 4 h. du matin - Déjeuners au Chocolat et Café au Lait

SPÉCIALITÉ

de Bière Étrangère en Grand Bock

et de LYON en Bouteilles

CONSOMMATIONS DE 1er CHOIX

Maladies Contagieuses

BISCUITS DÉPURATIFS DU DOCTEUR OLLIVIER

Maladies de la Peau
Dartres, Vices du Sang
Glandes, etc., etc.
Guéris par les
BISCUITS DÉPURATIFS
du Dr OLLIVIER
Seuls approuvés par l'Académie de Médecine de Paris

Seuls autorisés par le Gouvernement après quatre années d'expériences publiques. — *Admis dans les Hôpitaux de Paris.* Guérison certaine, par ce puissant Dépuratif, des *Ulcères, Écoulements, Affections rebelles ou anciennes, Accidents consécutifs de la Bouche et de la Gorge,* etc., etc.

VOTE D'UNE RÉCOMPENSE DE 24,000 FR.

Aucune autre Méthode ne possède ces témoignages de supériorité

Traitement agréable, rapide, inoffensif et sans rechute.

62, RUE DE RIVOLI, Paris. Consultations de 1 à 6 h. et par Correspce

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES DE L'UNIVERS

" Une brochure sur ces Maladies accompagne chaque boîte. "

CHAPELLERIE FINE

MODES DE PARIS

BAROU

SISTERON

Spécialité de Liqueurs

PHARMACEUTIQUES

Liqueur Vermifuge des Alpes

F. IMBERT

PHARMACIEN

SISTERON

Le Gérant : Louis SAUVION.

Marseille. — Imprimerie spéciale du *Petit Alpin*, rue de la Paix, 11.

AVANT VOS REPAS

BUVEZ DU BYDO

BITTER RUSSE

APÉRITIF, TONIQUE, RECONSTITUANT

Ce qui constitue la supériorité du **BYDOF** sur tous les Amers et ... connus, c'est qu'en outre de son goût exquis et de ses qualités apéritives, le **BY** est un **reconstituant énergique** et qui a la propriété de stim... fonctions de l'estomac sans l'irriter.

Par son action bienfaisante sur tout l'organisme, le **BYDOF** dissipe les h... et procure aussitôt qu'on l'a bu une sensation de bien-être général.

Mélangé avec de l'eau de Seltz ou de l'eau naturelle, le **BYDOF** est l... le plus agréable et le meilleur pour la santé.

AGENCE DE PUBLICITÉ

PIERRE BLANC PÈ

G. ALLARD ET BERTRAND, seuls Successeurs

Marseille — 9, rue Haxo, 9 — Marseil...e

AFFICHAGE en Ville, Banlieue, Départements et Etranger

DISTRIBUTION à Domicile ou sur la voie publique, de Lettres de faire-part, ... ria Naissance, Décès, Circulaires, Prospectus ou Imprimés quelconques

INDICATEUR MARSEILLAIS — MARSEILLE-RAP...

Manufacture des **POMPES BROQUET** 121, Rue Oberkampf, ...

En vue de l'abondante récolte prochaine, soit pour les pays de vignobles et pays de pommes, la Maison BROQUET a ... construction des nouveaux systèmes de **Pompes Rotatives** ou **à pistons perfectionnées** spéciales pour le tr... sement des **Cidres, Vins et Spiritueux**, etc. Elle a également en Magasins un grand approvisionnement d'**Alamb... Valyn,** indispensables à toutes distillations agricoles. *Demander l'envoi des Prospectus Illustrés* qui sont adressés *Fr...*

IMPRIMERIE COMMERCIA...

L. SAUVION

11, RUE DE LA PAIX, 11, MARSEILLE

Labeurs, Brochures, Circulaires, Affiches tous formats, Journaux, Ouvrages Administratifs

TYPOGRAPHIE - Impressions en tous genres - LITHOGRAPH...

© VILLE DE SISTERON